



Procès-verbal
Le mercredi 30 mai 2001 - n° 29

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 24 et 29 mai 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 169 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société – rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 293-20010530)

M. Bertrand (Charlevoix), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 29 mai 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 167 Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers – rapporté sans amendement.
(Dépôt n° 294-20010530)

30 mai 2001

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au cours de la période de questions et de réponses orales, à la demande de M. le Président, M. Landry, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE l'ordre de renvoi du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie, pour étude détaillée à la Commission des institutions, soit révoqué.

Cette motion est adoptée.

Puis, elle propose :

QUE le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie, soit renvoyé pour étude détaillée devant la Commission de l'économie et du travail.

Cette motion est adoptée.

Mme Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, propose :

QUE l'Assemblée nationale marque la tenue de la Semaine des centres de la petite enfance du 27 mai au 2 juin 2001 et qu'elle souligne, à cette occasion, l'importance de l'apport des centres de la petite enfance au développement harmonieux des enfants du Québec.

30 mai 2001

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) présente la motion d'amendement suivante :

QUE la motion en discussion soit amendée en insérant, après les mots « de la petite enfance », à la deuxième et à la quatrième ligne, les mots suivants : « et des services de garde ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale marque la tenue de la Semaine des centres de la petite enfance et des services de garde du 27 mai au 2 juin 2001 et qu'elle souligne, à cette occasion, l'importance de l'apport des centres de la petite enfance et des services de garde au développement harmonieux des enfants du Québec.

Cette motion est adoptée.

Le débat terminé, la motion de fond, telle qu'amendée, est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code de la sécurité routière, ainsi que le projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de conclure ses consultations particulières sur le projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives ;

30 mai 2001

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 173, Loi sur la sécurité civile ;
- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 165, Loi modifiant la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Marois, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 11, Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

30 mai 2001

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Marois, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 11, Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes à la séance du jeudi 31 mai 2001.

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mardi 29 mai dernier, sur la motion de M. Bégin, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, proposant que le projet de loi n° 177, Loi sur les géologues, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 177 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mercredi 23 mai dernier, sur la motion de Mme Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, proposant que le principe du projet de loi n° 166, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 166 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 166 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

30 mai 2001

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mardi 29 mai dernier, sur la motion de M. Bégin, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 180, Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 180 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 180 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Débats de fin de séance

À 18 h 01, conformément au consentement donné à la séance du jeudi 24 mai 2001, et de nouveau à la séance d'hier, l'Assemblée tient un débat sur une question adressée par Mme Loïselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) à M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant la construction d'un centre d'hébergement pour personnes âgées à St-Félix de Valois.

À 18 h 19, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

30 mai 2001

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mardi 29 mai dernier, sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant le cinémomètre photographique, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Sirros (Laurier-Dorion) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans six mois ».

Cette motion est rejetée.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

À 21 h 53, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 31 mai 2001, à 10 heures.

30 mai 2001

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 30 mai 2001, à 19 h 36, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 2 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires ;

n° 140 Loi sur l'assurance parentale ;

n° 162 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU